
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 mars 2013, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Madame Nicole Jacques, secrétaire, assure le greffe.

Absence motivée du conseiller Bruno Napert.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2013-03-35

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère Éva Böröcz, appuyée par le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que l'ordre du jour tel que présenté :

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
 - 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013
 - 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2013
 - 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant des séances du 5 et 26 février : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal du 24 janvier 2013
 - d) Règlement n° 284 concernant la location des locaux et au prêt des biens de la municipalité – Adoption
 - e) Règlement n° 285 modifiant l' « entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite-D'Youville pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » – Adoption
 - f) Changement de désignation – Demande au MAMROT
 - g) Regroupement régional d'achat de papeterie – mandat à la MRC
 - h) Calendrier de conservation des documents
 - 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - 8- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - 9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
- Aucun item à ce point.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport de la représentante

11- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
b) Modification du règlement sur la compensation pour récupération et la valorisation des matières résiduelles

12- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport des représentants

13- LOISIRS

- a) Rapport de la représentante

14- AUTRES DOSSIERS

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

16- CORRESPONDANCE

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2013-03-36

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2013 – ADOPTION

Sur une proposition du conseiller Daniel Plouffe, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013 tel que déposé.

ADOPTÉE

2013-03-37

4- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013 – ADOPTION

Sur une proposition du conseiller Daniel Plouffe, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2013 tel que déposé.

ADOPTÉE

5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) **Le maire résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

- b) **Lecture et adoption des comptes**

2013-03-38

Considérant le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2013 au montant de 43 369.37\$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

Que la liste des comptes en date du 5 mars 2013 au montant de 43 369.37\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal du 24 janvier 2013

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal du 24 janvier 2013.

d) Règlement n° 284 relatif à la location des locaux et prêt des biens – Adoption

2013-03-39

Considérant que le Conseil désire remplacer le règlement numéro 224 et ses amendements déterminant les conditions régissant la location et le prêt des biens municipaux;

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

Que le règlement n° 284 relatif à la location des locaux et au prêt des biens de la municipalité de Calixa-Lavallée soit adopté.

TARIFICATION DE LA LOCATION

	SALLE 2^E ETAGE	CAFE-RENCONTRE	SALLE MUNICIPALE
Résidents	50\$	50\$	125\$
Non résidents	100\$	100\$	250\$
Funérailles (réception)	N/D	N/D	60\$
Professionnels	125\$	125\$	350\$
Organismes accrédités	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Période de location	8h30 à minuit (7 janvier au 5 décembre)		
	Période des Fêtes : 8h30 à 2h00 AM (6 décembre au 6 janvier)		
	À la seizième minute supplémentaire; 50\$/hre facturable		
Dépôt de sécurité	200\$ à chaque location (remboursable)		
Paiement	Paiement requis lors de la réservation		

ADOPTÉE

e) Règlement n° 285 modifiant l' « entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite-D'Youville pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » – Adoption

2013-03-40

Considérant que par son règlement n° 232, la municipalité de Calixa-Lavallée a autorisé la conclusion d'une entente avec la MRC de Lajemmerais (aujourd'hui de « Marguerite-D'Youville ») et toutes les autres municipalités locales de son territoire, afin d'établir une Cour municipale régionale;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette entente afin d'en rationaliser certains aspects financiers;

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

Que le règlement n° 285 modifiant l' « Entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite-D'Youville pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » soit adopté.

ADOPTÉE

f) Changement de désignation – Demande au MAMROT

2013-03-41

Considérant que la désignation de la municipalité de Calixa-Lavallée au niveau du MAMROT est celle de « Paroisse »;

Considérant l'intention de la municipalité de Calixa-Lavallée de modifier sa désignation au niveau du MAMROT;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement :

De demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de changer la désignation de « Paroisse » à celle de « Municipalité ».

ADOPTÉE

g) Regroupement régional d'achat de papeterie – mandat à la MRC

2013-03-42

Considérant l'invitation annuelle de la MRC de participer à l'achat regroupé d'enveloppes et de papier recyclé;

Considérant les modalités de regroupement convenues entre les municipalités, la MRC et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

D'adhérer au regroupement d'achat d'enveloppes et de papier recyclé pour l'année 2013.

ADOPTÉE

h) Calendrier de conservation des documents

2013-03-43

Considérant que l'article 7 de la Loi sur les Archives (L.R.Q., c. A-21.1) oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant que l'article 8 de la même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de cette loi, à soumettre à l'approbation du ministère, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que ce calendrier doit être soumis à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le calendrier de conservation préparé par la technicienne en gestion de documents et d'archives de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

D'autoriser Monsieur Claude Jutras, maire de Calixa-Lavallée à signer le « formulaire établissement/modification du calendrier de conservation des documents d'un organisme public » et à le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Pierre St-Louis a procédé à : installer un tapis à l'intérieur de l'entrée du bureau de poste, changer la serrure de la chambre des fournaises.

7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Plouffe mentionne que le stationnement est interdit dans les rues durant la période de déneigement.

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard rapporte : on va réparer prochainement la chaussée (nid de poule). En mars on se penchera sur le dossier de la taxe d'accise.

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Aucun item à ce point.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport de la représentante

La conseillère Éva Böröcz nous informe que les règlements d'urbanisme sont conformes au schéma d'aménagement révisé, réception des certificats de conformité.

11- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Pierre St-Louis mentionne que : nous sommes toujours dans l'attente de la lettre du gouvernement pour enclencher la phase II de ce projet.

b) Modification du règlement sur la compensation pour la récupération et la valorisation des matières résiduelles

2013-03-44

Considérant que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013;

Considérant que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Considérant que le gouvernement dans son projet de règlement soustrait un montant de 7,5 % des dépenses pour tenir compte des matières ou catégories de matières « autres » qui sont tout de même récupérées et traitées lors de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement;

Considérant que de plus, selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 %;

Considérant que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

Considérant que les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

Considérant que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les

initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

Considérant l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

Considérant l'engagement du gouvernement du Québec d'arriver en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte des matières recyclables;

Considérant que la municipalité de Calixa-Lavallée s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

DE demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

DE transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR ainsi qu'aux six (6) municipalités membres de la MRC de Marguerite-D'Youville, pour appui.

ADOPTÉE

12- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport des représentants

La conseillère Éva Böröcz nous informe que le comité culturel et patrimonial organise un souper le samedi 20 avril 2013, billets en vente au bureau de poste.

Le conseiller Pierre St-Louis rapporte que : concernant le REFER, préparation de la prochaine édition.

13- LOISIRS

a) Rapport de la représentante

La conseillère Sylvette Savaria rapporte que : la soirée cinéma-pizza aura lieu le 15 mars 2013, pour adultes seulement.

14- AUTRES DOSSIERS

Aucun item à ce point.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

16- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-03-45

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h35

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Nicole Jacques
Secrétaire